

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

Liste des documents justificatifs à fournir pour une demande faite pour un mineur en tant que personne morale mandatée

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Passeport, Carte nationale d'identité ou Carte Consulaire

Veillez fournir une photocopie de votre passeport (pages relatives à l'état-civil). Si vous n'avez pas de passeport, veuillez fournir un document justifiant de votre nationalité (attestation consulaire). Si vous êtes français et n'avez pas de passeport merci de fournir la copie recto verso de votre carte nationale d'identité.

ENFANT MINEUR BÉNÉFICIAIRE

Photographie d'identité récente du mineur - Numéro EPhoto

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

Certificat de naissance ou livret de famille délivrés par l'OFPPRA ou copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du livret de famille

Mandat de représentation du mineur

DOMICILE DU MINEUR

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou une copie du bail de location ;
- ou une copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

Si hébergement à l'hôtel :

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

Si hébergement chez un particulier :

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hébergeant datée et signée,
- Une copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité ou sa carte de séjour n'est plus à jour.